

UTILISATION DE L'AR N° 213 EN SEMAINE

Modèles de documents

1. Lettre au Président de la Commission paritaire de la construction

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Monsieur R. Serbruyns
Président de la Commission paritaire de la construction
Rue Blérot 1
1070 Bruxelles

Monsieur le Président,

APPLICATION DE L'AR n° 213 en semaine

Conformément à la disposition de l'article 7, § 1^{er} de l'AR n° 213, tel que modifié par la loi du 8 juin 2008 portant des dispositions diverses, je vous signale par la présente que notre entreprise va faire usage du dépassement des limites normales du travail.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

2. Choix d'un complément de salaire ou d'un repos compensatoire

APPLICATION DE L'AR n° 213 en semaine

Le/la soussigné(e), (nom, prénom) déclare par la présente fixer mon choix, en application de l'AR n° 213, comme suit:

- un complément de salaire de 20% par heure complémentaire prestée
- un jour de repos compensatoire par huit heures complémentaires prestées

Ce choix reste valable aussi longtemps qu'il ne fait pas l'objet d'une modification écrite.

(date et signature)